



17 mars 2026

Martine BERNARD
Xavier GOUFFRAND

eforap@cceqa.fr

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

Le PAP - cadrage

Loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 (CASF, art. L. 311-3)

Chaque établissement doit assurer aux usagers un accompagnement individualisé

→ **projet d'accueil et d'accompagnement**

Elaboré dans les 6 mois suivant l'admission (Contrat de Séjour déjà signé)

Charte des droits et libertés de la personne accueillie (2003)

« **libre choix** entre les prestations adaptées qui lui sont offertes »,

→ **consentement éclairé et participation** de la personne.

RBPP

« La bientraitance: définition et repères pour la mise en œuvre » ANESM juil 2008

- Fixer des **objectifs précis** dans le cadre du projet personnalisé
- Fixer des **modalités** de mise en place et de suivi
 - ✓ **réalistes,**
 - ✓ **respectueuses des capacités**
 - ✓ **respectueuses des rythmes** de l'utilisateur
- **Observer** les effets positifs et négatifs des actions mises en place en faveur de l'utilisateur et
effectuer en conséquence les **ajustements** nécessaires dans l'accompagnement
- Être attentif à la **durée** et à la **continuité** du parcours de l'utilisateur

RBPP

« Les attentes de la personne et le projet personnalisé » ANESM déc 2008

- Le projet personnalisé est une **démarche dynamique**, une **co-construction** (compromis)

Dans le référentiel d'évaluation (HAS)

OBJECTIF 1.10. La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.

1.10.1	La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.
1.10.2	La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.
1.10.3	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.
1.10.4	Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.
1.10.5	Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne.
1.10.6	Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.

OBJECTIF 1.11. L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.

1.11.1	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.
1.11.2	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.

OBJECTIF 1.11. Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.

2.4.1	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.
2.4.2	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.
2.4.3	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.
2.4.4	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.
2.4.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.
2.4.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.
2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.

Le PAP - méthode

Webinaire du 04 février 2026: trame?, contenu, étapes, process

[Plan d'Accompagnement Personnalisé \(PAP\) - CCECQA](#)

L'outil d'évaluation

- Un **diagnostic organisationnel** permettant de réaliser un premier état des lieux sur la démarche institutionnelle.
- Un **audit sur dossier** permettant d'évaluer la mise en œuvre opérationnelle du projet personnalisé.
- Une **méthode d'accompagné traceur** permettant de croiser l'expérience de la personne accompagnée et celle des professionnels autour du projet personnalisé (*Facultatif*)

Les outils pour la conduite de projet

Un **protocole**

Des guides :

- **Utilisation de l'outil** sur la plateforme
- Méthodologique pour la réalisation d'un accompagné traceur
- Remplissage pour chaque grille, indiquant les **éléments d'appréciation et/ou de traçabilité pour chaque item**

Une **macro Excel de tirage au sort** des dossiers

Les **3 grilles au format Excel**

Le calendrier

ETAPE	fév	mars	avril	mai	juin	juillet-août	sept	oct
Webinaire "généraliste" sur le PAP	04/02/26							
Inscription à la campagne								
Webinaire de lancement de la campagne		17/03/26						
Formation à la méthode Accompagné Traceur		25/03/26						
Recueil des données								
Restitution des résultats régionaux							07/09/26	

S'inscrire à la Formation à la méthode Accompagné Traceur du 25 mars

<https://www.ccecqa.fr/formez-vous/la-methode-accompagne-traceur-en-esms-3/>

eFORAP

Accès à la plateforme : <https://eforap.net-survey.eu/CCECQA/WebReports.dll>

Suivi de la campagne : <https://site.ccecqamoodle.fr/base/campagne/projet-d-accompagnement-personnalise-2026>

Lien d'inscription : <https://eforap.net-survey.eu/CCECQA/Deploy/07E5040E110D180301/07EA0204070D050097/ethnos.dll?Q2=07E602040E2B13035C&Q3=07EA0204070D2B001F&Q12=07EA0204070C18020B>



CCECQA

AGISSONS POUR DEMAIN